

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
----  
**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**  
----  
**ARRETE du MAIRE**  
----

Le Maire de la ville d'ISBERGUES,

VU la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie.  
Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes aux déballages et pris en application de l'article L.310-2 du code du commerce.

Demande d'autorisation d'une vente-braderie par l'action sociale d'urgence d'Isbergues le Lundi 1<sup>er</sup> mai 2023.

OBJET :

Vente braderie du Lundi 1<sup>er</sup> mai 2023.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Madame MOILLET-CARRE Sylviane, Présidente de l'action sociale d'urgence d'Isbergues est autorisée à organiser une vente au déballage dans le cadre d'une vente-braderie.

Article 2 : Cette manifestation se déroulera le lundi 1<sup>er</sup> mai 2023 au complexe Edmond Mille, rue Edmond Mille à Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le vingt-cinq avril deux mil vingt-trois.

Le Maire,

